

N° : DP 20/403

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 600 EUROS A L'ASSOCIATION "LIBERATION 44" - 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n° 20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'Association « Libération 1944 » dont le siège social est au Pradet et ayant pour but de rassembler des personnes passionnées par la période qui a vu la libération de la Provence après le 15 août 1944 par les armées alliées, américaines, anglaises et françaises,

CONSIDERANT que le maintien de la mémoire est un devoir et que l'association participe aux manifestations commémoratives,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain entrent dans le cadre de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT l'organisation de manifestations patriotiques sur la commune du Pradet en 2020,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 600 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 600 euros (six cents euros) à l'association « Libération 1944 » du Pradet.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 SEP. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

